

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	<b>36 dont 6 pouvoirs</b>

Date de convocation : **21 février 2018**Date d'affichage : **21 février 2018****SEANCE DU 28 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison du peuple de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Gilles GOUYARD (suppléant de Gisèle BOISSIER), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN  
David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD

**Absents représentés :**

Gisèle BOISSIER  
Gilles BOURDIER  
Éric GOLD  
Jean-Claude MOLINIER  
François-Xavier PERRAUD

**Absents :**

Roland GENESTIER  
Pierre LYAN

**Secrétaire de séance :** M<sup>me</sup> Colette JOURDAN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-23 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIAEP PLAINE DE RIOM**

Rapporteur : Stéphane BARDIN

*Vu l'article L5214-16 du CGCT,*

*Vu la délibération en date du 24 octobre 2017 définissant les compétences optionnelles de la Communauté de communes Plaine Limagne et notamment la compétence Eau,*

*Vu la délibération concordante à la majorité qualifiée des communes,*

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2018 adoptant les nouveaux statuts de la Communauté de communes Plaine Limagne,

La Communauté de communes Plaine Limagne dispose depuis le 16 janvier 2018 de la compétence Eau. A ce titre, elle se substitue aux communes dans les syndicats à qui elles ont délégué la compétence.

Il convient donc de désigner les représentants de la communauté de communes au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) Plaine de Riom. Ces représentants sont au nombre de deux titulaires et d'un suppléant par commune.

Sont proposés pour représenter la Communauté de communes Plaine Limagne au sein du SIAEP Basse Limagne :

Commune	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AUBIAT	Frédéric BERGER Hervé CHAMBON	Sandra PINON
RANDAN	Jean-Jacques MATHILLON Alain MANARANCHE	Laurent MIAILLIER
SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	Murielle SAUVANET Josiane RIVET	Robert MOLLARD
SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN	Colette JOURDAN Jacques POTIGNAT	Pierre BLANCHER
SARDON	Corinne BOIS Christian CHAVAROUX	Manon BARGOIN
THURET	Adeline CORSI Christophe LE FLOC'H	Michel NORE
VILLENEUVE-LES-CERFS	Roland GENESTIER Bruno DOS SANTOS	Pierre QUICHON

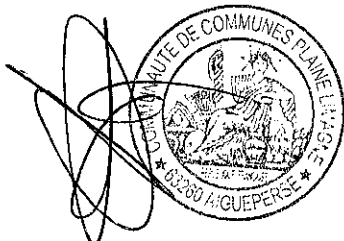
→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de désigner tel que défini ci-dessus les représentants de la CCPL au sein du SIAEP Plaine de Riom,
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 27/03/2018  
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

